



Sommaire

Demande de saisonnier – d'installation en apiculture Enquête auprès des apiculteurs - apicultrices

Bonjour à tous les apiculteurs des Pays de la Loire

Commençons cet apiphile par une triste nouvelle :

Notre cher Michel DESJOBERT, pneumologue en Mayenne, mais aussi apiculteur et Président du Syndicat des apiculteurs de Mayenne, participant activement aux actions du programme apicole, nous a quittés dernièrement. Nous nous associons à la tristesse de la famille et lui adressons nos sincères condoléances.

Le métier de l'apiculture est de plus en plus attractif



Simon PINAUD ayant un projet d'installation dans notre région, souhaite réaliser un stage de saisonnier en 2022. Pour le joindre, téléphonez au 06 52 67 20 73



Cyril GAUDIN est aussi intéressé pour s'installer en Maine et Loire, en augmentant progressivement son cheptel apicole. Actuellement ce pluri-actif souhaite parfaire sa formation qui lui donnera plus d'aisance auprès de son nouveau métier. Vous pouvez le contacter au 06 33 67 09 94

Nul doute, une intervenante du pôle installation de la Chambre d'Agriculture des Pays de la Loire, pourra apporter tous les éléments nécessaires rassurant ainsi les porteurs de projet.

En collaboration avec ADA PL, nous organiserons prochainement une session au CFPPA de Laval – 53 et à l'I'REO des Herbiers - 85. Les étudiants seront conviés par leur enseignant, ainsi que les futurs apiculteurs nous ayant fait part de leur projet.

Pour affiner le profil des apiculteurs de notre région, vous trouverez ci-dessous un questionnaire assez simple à remplir qui ne sera pas utilisé de façon individuelle mais uniquement sous forme collective. Nous attendons votre réponse au plus vite et **avant le 28 février 2022**. Les apiculteurs ayant répondu recevront la synthèse ainsi que le travail concernant la filière régionale apicole du Pôle Economie et Prospective de la Chambre Régionale d'Agriculture, lorsqu'il sera validé.

Les apiculteurs responsables d'organismes apicoles, peuvent adresser ce questionnaire à leurs adhérents. Plus le profil des apiculteurs en Pays de la Loire sera précis, plus l'exactitude de cette enquête sera fiable.

Vous souhaitant une bonne participation à cette enquête et avec nos meilleurs sentiments,

Bien cordialement.

Samuel BODET

Coordinateur du comité apicole de la Chambre d'Agriculture des Pays de la Loire

ENQUETE AUPRES DES APICULTEURS DES PAYS DE LA LOIRE

Février 2022

Nom

Prénom

Année de naissance |_|_|_|_|

Année d'installation |_|_|_|_|

Si société, type (EARL, GAEC...)

Si société, nombre d'associés |_|_|

Adresse postale

.....

Tél fixe Tél portable

Adresse mail

N°API

Travail – Main d'œuvre

MO exploitant |_|_|

MO salarié – stagiaire |_|_|

Responsabilité professionnelle

Adhérent

Spécialités concernant l'exploitation

Nombre de ruches |_____|

Race principale des abeilles

Système de production habituel (fixe – transhumant...) :

Système de reproduction

Type de production

Démarche de valorisation du produit

Autres productions de l'apiculture

Projet :

Engagement	oui	non	Remarques
Intervenir dans les écoles			
Conseiller de nouveaux apiculteurs			
Accueillir des visites d'exploitation			
Accueillir des stagiaires			
Lors d'une formation			
Lors d'une pré-installation			

Commercialisation du produit

Quelle valorisation du produit est pour vous la plus satisfaisante (vente directe à la ferme – marché – grossiste – vente en magasin de proximité – vente en magasin spécialisé en agriculture biologique – vente en Grandes et Moyennes Surfaces

Type de commercialisation	Quantité et %	Prix payé au producteur	Remarques
Vente directe à la ferme			
marché			
grossiste			
Vente en magasin de proximité			
Vente en magasin spécialisé en AB			
Vente en GMS			
	Tonnage	Prix moyen au producteur	
Année			

Si la saison apicole le permet, seriez-vous intéressés pour exporter une partie de votre production ? Oui Non

Si oui, nous vous contacterons plus tard.

Etes-vous satisfait de votre métier ? Oui Non

Pourquoi ?

Autres remarques globales

A RETOURNER A martine.cloteau@pl.chambagri.fr AVANT LE 28 FEVRIER 2022